

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 MARS 2014

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le Vendredi quatorze Mars 2014 à 20 heures 30 à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : MM Michel LETHUILLIER, Christian BOUCHER, MME Anne-Marie HAIE, MM Bruno LOQUET, Michel ISABEL, André BROU, Arnaud GUIRLIN, MM Daniel ROBERT, Bruno DUPORT, MME Nicole KERMARRREC, M. René-Jean MOREAU PAGANELLI, MMES Danièle LEGER, Elodie LEGER, MM Ludovic DESHAYES, Franck CAPILLERY, MME Laurence CHOTARD, M. Pierre-Jean POTOT.

Etaient absents excusés :

MME Elodie LEGER est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I – FINANCES

1° / Comptes administratifs 2013

D.2014/03/14-01
COMPTE ADMINISTRATIF
2013
BUDGET GENERAL

a) Budget Général

Section de Fonctionnement :

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2013 et présente le compte administratif du budget général dont le **total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 1 029 424,04 € pour 2 076 692,60 € de recettes** (en tenant compte du report de l'exercice précédent qui s'élevait à 450 770,34 €), ce qui porte en Fonctionnement, l'excédent cumulé de clôture à 1 047 268,56 €.

Section d'Investissement :

Les dépenses de l'exercice se sont élevées à 1 272 622,17 € pour 887 147,31 € de recettes. Le résultat de l'exercice 2013 se solde donc par un déficit de 385 474,86 €, compte tenu du déficit d'investissement antérieur qui était de 465 946,59 €.

Le nouveau résultat global de clôture, toutes sections confondues, à fin 2013, est excédentaire de 661 793,70 €.

Le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,
Après en avoir délibéré, M. BROU propose d'adopter le compte administratif 2013 du budget général. Adopté à l'unanimité

b) Budget Eau et Assainissement

D.2014/03/14-02
COMPTE ADMINISTRATIF
2013

BUDGET EAU ET
ASSAINISSEMENT

① Section de Fonctionnement

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2013 et présente le compte administratif du budget « Eau et Assainissement » arrêté comme suit :

Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 305 782,10 € pour 407 806,62 € de Recettes. Compte tenu de l'excédent antérieur reporté (125 119,01 €), le nouvel excédent de clôture 2013 en Fonctionnement ressort à 102 024,52 €.

② Section d'Investissement :

En section d'investissement, le déficit est de 9 786,49 €

Compte tenu des reports de l'exercice antérieur excédentaire (2 692,85 €) le déficit global de clôture en investissements ressort à 7 093,64 €.

Le résultat global de clôture cumulé, Fonctionnement et Investissement, fait donc apparaître un excédent de 94 930,88 €.

Le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,
Après en avoir délibéré, M. BROU propose d'adopter le compte administratif 2013 du budget « Eau ». Adopté à l'unanimité.

c) Budget CCAS

D.2014/03/14-03
COMPTE ADMINIS.
2013
BUDGET CCAS

Michel LETHUILLIER donne lecture de l'exécution du budget 2013 et présente le compte administratif du budget CCAS dont l'excédent global de clôture ressort à 2 177,35 €.

Le maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,
Après en avoir délibéré, M. BROU propose d'adopter le compte administratif 2013 du budget CCAS. Adopté à l'unanimité.

2°/ Approbation des comptes de gestion de Monsieur le trésorier

D.2014/03/14-04
APPROBATION
COMPTES GESTION
BUDGET GENERAL

a) Budget Général

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget général 2013 présenté par le Trésorier de la Trésorerie de DREUX Municipale. Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif 2013 de la commune.

RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET
(EUROS)
(hors restes à réaliser)

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2013	RESULTAT EXERCICE 2013	RESULTAT DE CLOTURE 2013
INVESTISSEMENT	-465 946,59	-	80 471,73	-385 474,86
FONCTIONNEMENT	916 716,93	465 946,59	596 498,22	1 047 268,56
TOTAL	450 770,34	465 946,59	676 969,95	661 793,70

Adopté à l'unanimité.

D.2014/03/14-05
APPROBATION
COMPTE GESTION
BUDGET EAU ET ASSAIN.

b) Budget Eau et Assainissement

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget Eau et Assainissement 2013 présenté par le Trésorier de la Trésorerie de DREUX Municipale.

Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif 2013 de la commune.

RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET

(EUROS)

(hors restes à réaliser)

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2013	RESULTAT EXERCICE 2013	RESULTAT DE CLOTURE 2013
INVESTISSEMENT	2 692,85	0	-9 786,49	-7 093,64
FONCTIONNEMENT	122 426,16	27 307,15	6 905,51	102 024,52
TOTAL	125 119,01	27 307,15	-2 880,98	94 930,88

Adopté à l'unanimité.

D.2014/03/14-06
APPROBATION
COMPTE GESTION
BUDGET CCAS

c) Budget CCAS

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget C.C.A.S 2013 présenté par le Trésorier de la Trésorerie de DREUX Municipale. Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif 2013 de la commune.

RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET

(EUROS)°

(hors restes à réaliser)

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2013	RESULTAT EXERCICE 2013	RESULTAT DE CLOTURE 2013
INVESTISSEMENT	0	-	-	0
FONCTIONNEMENT	1 105,21	-	1 072,14	2 177,35
TOTAL	1 105,21	-	1 072,14	2 177,35

Adopté à l'unanimité.

3° / Affectation des résultats

a) Budget Général

D.2014/03/14-07
AFFECTATION
RESULTATS
BUDGET GENERAL

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013 du budget général,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,
Constatant que le compte administratif présente :
Un excédent de fonctionnement de 1 047 268,56 €
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2013		1 047 268,56
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2013 (compte 001)		- 385 474,86
Restes à réaliser en dépenses	-	383 320,00
Restes à réaliser en recettes	+	383 320,00
Total à RAR au 31/12/2013		0
Besoin de financement	=	385 474,86
Affectation du résultat : compte 1068 (elle doit au minimum couvrir le besoin de financement)		385 474,86
Résultat de fonctionnement reporté (compte 002)		661 793,70

Adopté à l'unanimité.

D.2014/03/14-08 b) Budget « Eau » et transfert « Assainissement »

AFFECTATION Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER,
RESULTATS Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013 du Budget
BUDGET EAU ET Eau et Assainissement
TRANSFERT Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013
ASSAINISSEMENT Constatant que le compte administratif présente :
Un excédent de fonctionnement de 102 024,52 € et un déficit d'investissement de 7 093,04 €,
Compte tenu du transfert du budget « Assainissement » à l'agglomération du Pays de Dreux au
01/01/2014, pour un montant affecté de 23 437,25 € en fonctionnement (mandat au compte
678) et 1 581,84 € en investissement (mandat au compte 1068) qui sera transféré au budget
général de la commune au profit de l'agglomération du Pays de Dreux,
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

		EAU	ASSAINISSEMENT TRANSFÉRÉ
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2013		77 005,43	25 019,09
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2013 (compte D 001)		- 5 511,80	1 581,84
Restes à réaliser en dépenses	-	15 000	0
Restes à réaliser en recettes	+	0	0
Total à RAR au 31/12/2013	-	15 000	0
Besoin de financement	=	20 511,80	1 581,84
Affectation du résultat : compte 1068 (elle doit au minimum couvrir le besoin de financement)		20 511,80	1 581,84
Résultat de fonctionnement reporté (compte 002)		56 493,63	23 437,25

Adopté à l'unanimité.

c) Transfert du budget « Assainissement » à la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux

**D.2014/03/14-09
TRANSFERT
BUDGET
ASSAINISSEMENT
A CAP DREUX**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget annexe « Eau et Assainissement » a été ouvert par délibération n° 2488 en date du 06 Février 2009.

Par arrêté préfectoral en date du 3 avril 2013, la communauté d'agglomération du Pays de Dreux a été créée à compter du 1^{er} janvier 2014.

A compter de cette même date, la compétence « Assainissement des eaux usées » est transférée des communes membres qui l'exerçaient à la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux. Par conséquent, l'activité « Assainissement » n'a plus lieu d'exister dans le budget annexe, ce budget ne subsistant que pour l'activité « eau ».

Le compte administratif 2013 du budget annexe « Eau et Assainissement » que le conseil municipal vient d'adopter fait apparaître les résultats budgétaires suivants :

- Résultat de la section d'exploitation : **102 024,52 €**,
- Solde d'exécution de la section d'investissement : - **7 093,64 €**,
dont **au titre de la seule activité assainissement :**
- Résultat de fonctionnement : **25 019,09 €**,
- Solde d'exécution d'investissement : - **1 581,84 €**.

Par ailleurs, les sommes suivantes ont été inscrites en restes à réaliser au titre de l'exercice 2013 **pour l'activité assainissement :**

- **En dépenses : 0 €**,
- **En recettes : 0 €**.

En ce qui concerne les résultats budgétaires de l'activité assainissement, il est proposé au Conseil de les transférer en totalité à la communauté d'agglomération du Pays de Dreux, pour lui permettre de financer les charges du service transféré. Ce transfert doit faire l'objet de délibérations concordantes de la commune et de la communauté.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interpréfectoral du 3 avril 2013 portant, à effet du 1^{er} janvier 2014, création de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, et approuvant ses statuts,

Vu la délibération n° D2013/11/29-10 du 29/11/2013 approuvant l'exercice par la communauté d'agglomération du Pays de Dreux de la compétence « Assainissement des eaux usées »,

Vu les résultats budgétaires 2013 de l'activité « Assainissement » tels qu'ils ressortent du compte administratif 2013 du budget annexe « Eau et Assainissement » de la commune,

Considérant qu'en raison du transfert de la compétence « Assainissement des eaux usées » intervenu le 1^{er} janvier 2014, l'activité « Assainissement » n'a plus lieu d'exister dans le budget annexe,

Considérant que ce transfert de compétence emporte la mise à disposition à titre obligatoire des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de l'activité « Assainissement », ainsi que le transfert des droits et obligations y afférents, et notamment les emprunts mais aussi les subventions transférables ayant financé ces biens,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-PRONONCE la clôture de l'activité « Assainissement » du budget annexe « Eau et Assainissement » au 31 décembre 2013 par réintégration des comptes de cette activité dans le budget principal par opérations d'ordre non budgétaire effectuées par le comptable public,

-DIT que les emprunts et subventions transférables ayant financé les biens utilisés pour l'exercice de cette activité « Assainissement » à la date du transfert ainsi que les restes à réaliser 2013 concernant l'assainissement sont transférés au budget annexe « Assainissement » de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

- DECIDE de transférer en totalité à la communauté d'agglomération du Pays de Dreux les résultats de clôture de l'activité « Assainissement » réintégrés au budget principal de la commune tels qu'ils ressortent de la répartition des résultats de clôture du compte administratif 2013 de l'activité « Assainissement », soit :

- Résultat de fonctionnement : **25 019,09 €**,
- Solde d'exécution d'investissement : **1 581,84 €**,
- **DIT** que le transfert de cet excédent de fonctionnement s'effectue via l'émission d'un mandat imputé sur le compte 678 du budget principal pour un montant de **23 437,25 €**,
- **DIT** que le transfert de l'excédent d'investissement s'effectue via l'émission d'un mandat imputé sur le compte 1068 du budget principal pour un montant de **1 581,84 €**,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation des transferts de ces résultats sont inscrits au budget primitif 2014 de la commune,
- **AUTORISE** M. le Trésorier à procéder aux opérations de clôture de l'activité « Assainissement » du budget « Eau et Assainissement » (intégration des comptes de cette activité dans le budget principal) et aux opérations nécessaires au transfert des résultats budgétaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le procès verbal de mise à disposition des biens et tout autre document relatif au transfert de compétence de l'assainissement.
Adopté à l'unanimité.

d) Budget CCAS

D.2014/03/14-10

AFFECTATION

RESULTATS

BUDGET CCAS

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013 du CCAS
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013
Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013	
INVESTISSEMENTS	
RESULTAT AU 31/12/2013	
EXCEDENT.....	2 177,35
DEFICIT.....	
001 Dépenses d'investissement	
EXPLOITATION	
EXCEDENT AU 31/12/2013	
- exécution du virement à la section exploitation	
Recette 1068 avec titre de recette.....	
Dont 0 (reste à réaliser au 31/12/2013)	
002 Recettes de fonctionnement	2 177,35

Adopté à l'unanimité.

4°/ Budgets primitifs 2014

a) Budget Général

D.2014/03/14-11

M. le Maire rappelle quelques chiffres relatifs à la commune :
La population municipale est de 1 887 habitants au 01/01/2014 (chiffre communiqué par l'INSEE.)
La superficie de la commune de Chérisy est de 1 238 ha.
Le nombre d'enfants dans les écoles s'élève à 250 (une école maternelle de 4 classes et une école primaire de 7 classes),
La longueur de la voirie communale goudronnée est de 11,956 km et de 22 km pour les voies et chemins ruraux,
La surface utile des bâtiments communaux est de 6 910 m²,

La dette en capital s'élève au 01/01/2013 à 633 075,35 € soit une dette de 335,49 € par habitant. L'annuité de la dette pour 2014 est de 85 164,34 €, soit 45,13 € par habitant alors qu'elle est de 94 € par habitant pour les communes de 500 à 2000 habitants et 103 € pour les communes de 2000 à 3500 habitants (données au 01/01/2012).

Section de fonctionnement : elle s'équilibre en dépenses et recettes à 2 240 000 €. Les principales dépenses sont les charges de personnel pour 540 000 € (soit 24,10% du budget), les charges de gestion (cotisations aux syndicats, subventions aux associations, etc.) pour 143 000 €, les charges de fonctionnement (électricité, gaz, fournitures, etc.) pour 440 000 €. Les principales recettes sont les impôts et taxes pour 994 000 € (avec application de la nouvelle réforme de la fiscalité locale), les dotations de l'Etat du Département et de la Région pour 337 886 € et les produits de service (vente tickets cantine et car scolaire, concessions, locations de salles, squash, etc.) pour 166 500 €. Ce budget va permettre de dégager un autofinancement de 960 000 € (soit 42,85% du budget de fonctionnement) pour la section d'investissement.

Section d'investissement : elle s'équilibre en dépenses et recettes à 1 760 000 €.

Les dépenses 2014 sont inscrites, entre autres, sur les principaux postes suivants :

- Remboursement en capital de la dette	86 170 €
- Frais d'étude pour aménagement	
Place de l'Eglise	42 310 €
- Acquisition terrain	200 000 €
- Travaux Place Eglise	295 000 €
- Allée cimetière	10 000 €
- Rénovation école primaire	80 000 €
- Eclairage public	30 000 €
- Vidéo protection	70 000 €
- Travaux Bibliothèque	12 000 €
- Démolition maison Garçon	20 000 €
- Acquisition jeux parc mairie	40 000 €
- Travaux voirie divers et chemins	65 000 €
- Travaux voirie rue des Merries	185 000 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 760 000 € dont principalement :

- 960 000 €	d'autofinancement brut communal,
- 385 475 €	d'excédent de fonctionnement capitalisé
- 29 450 €	de remboursement de TVA sur exercice 2011
- 28 320 €	de subventions diverses
- 355 000 €	ventes terrains et maison Bonnet

Après délibération, le budget général 2014 est adopté à l'unanimité à hauteur de 4 000 000 € (Fonctionnement et Investissement).

b) Budget Eau

D.2014/03/14-12

M. le Maire présente le budget primitif 2014 pour l'Eau. Il s'établit à 125 400 € en dépenses et recettes d'investissement et à 228 100 € pour la section de fonctionnement.

Le budget du service « Eau » s'établit donc globalement à 353 500 €.

Après délibération, le budget primitif pour le service « Eau » est adopté à l'unanimité

c) Budget CCAS

D.2014/03/14-13

M. le Maire propose de voter le budget primitif 2014 pour le CCAS à hauteur de 10 500 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

Le budget CCAS 2014, équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à 10 500 €, est adopté à l'unanimité.

D.2014/03/14-14
SUBVENTIONS
AUX
ASSOCIATIONS

5°/ Subventions aux associations

Dans le cadre du Budget Primitif 2014, M. le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes après avoir exposé au Conseil Municipal les dossiers de demande.

Associations	Pour mémoire Versé en 2013 Euros	Proposition Budget 2014
Football Club de Cherisy	2 550	2 601
Comité des Fêtes	970	990
Association Saint Pierre	970	990
Club du 3 ^{ème} Age Soleil d'Automne	970	990
Tennis C.T.C.	1 020	1 040
Anciens Combattants	561	572
Caisse Ecole Primaire	245	250
CAUE	210	215
Prévention routière	122	125
Ass. Schweitzer Aide à domicile	235	240
Association Paralysés de France	122	125
SPDA Sérazereux	163	166
U.D.T.L.	102	104
ANERVEDEL	41	42
Judo Club Abondant	235	240
R.T.V.	255	260
Radio Grand Ciel	255	260
AVIEL	770	1 045
CHERIS'LOULOUS	225	230
AVERN	184	188
FLORA GALLICA	184	188
Questions pour Un Champion	122	125
La Cour de Récré	225	230
Squash'eur 28	235	240
Divers	1 000	1 164
TOTAL Subv. Fonct. Aux Associations	11 971	12 620

MME HAIE ne prend part au vote pour la subvention au Club Soleil d'Automne.

M. DESHAYES ne prend pas part au vote pour la subvention au Football Club.

Mme KERMARREC ne prend pas part au vote pour la subvention au Comité des Fêtes.

Adopté à l'unanimité des votes exprimés.

D.2014/03/14-15
VOTE TAUX 2014

6°/ Vote des taux 2014

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes 2013 qui resteraient inchangés. Ces taux seraient donc pour 2014 :

Taxe d'habitation :	11,13% (soit un produit de 191 659 €)
Taxe foncière bâti :	17,01% (soit un produit de 288 830 €)
Taxe foncière non bâti :	27,67% (soit un produit de 24 322 €)

M. le Maire précise que le taux de la taxe d'habitation a baissé par rapport à 2013 car une partie de cette taxe sera perçue par la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux et reversée ensuite à la commune dans le cadre d'une attribution de compensation qui s'élèvera à 472 714 €. Ces taux sont adoptés à l'unanimité.

II – ADMINISTRATIF

1°/ Organisation des bureaux de vote pour les élections municipales du 23 Mars 2014

Afin d'organiser la tenue des bureaux de vote pour les prochaines élections municipales du 23 Mars 2014, les conseillers municipaux communiquent leurs disponibilités.

TOUR DU TAPIS

M. LETHUILLIER

↳ Remercie tous les conseillers municipaux pour le travail réalisé en équipe et en confiance durant ce mandat.

F. CAPILLERY

↳ Suggère, à l'avenir, d'envoyer les documents aux conseillers municipaux par mail afin de faire des économies de papier. Michel LETHUILLIER envisage une présentation des documents par vidéo projection.

↳ Il exprime ses remerciements pour le travail accompli en équipe au cours de ces 6 dernières années durant lesquelles il a beaucoup appris.

M. ISABEL

↳ Expose qu'en cette année de commémoration de la guerre 1914/1918, il conviendrait d'inscrire sur le Monument aux Morts le nom de deux soldats enterrés à Cherisy et qui ne figurent pas sur le Monument. Il exprime le souhait de faire installer une plaque pour les 13 aviateurs américains abattus pendant la 2^{ème} guerre mondiale.

↳ Il remercie tous ses collègues et particulièrement M. le Maire pour la confiance accordée au long des 25 années pendant lesquelles il a été élu.

P.J. POTOT

↳ Remercie toute l'équipe municipale et exprime sa satisfaction d'avoir partagé une expérience enrichissante pendant les 6 années du mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.